

Dossier

DE

PRESSE

CESER

R É G I O N

**NOUVELLE-
AQUITAINE**

13

15

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, la seconde Assemblée régionale

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional, l'autre Assemblée de la Région, assume un rôle consultatif auprès du Conseil régional. C'est une institution composée de femmes et d'hommes engagés, placée aux côtés du Conseil régional pour améliorer l'action publique par des propositions qui éclairent la décision politique. Le CESER représente la diversité de la société civile organisée et s'exprime pour une action régionale répondant aux sollicitations de l'exécutif régional et aux préoccupations des citoyens. Détaché des contraintes du temps électoral, attentif aux « signaux émergents » des évolutions de la société, il veille, il imagine dans un esprit prospectif, il alerte, il interpelle.

Il est régi par la loi et le code général des collectivités territoriales qui précisent ses missions. Il examine le budget à toutes ses étapes et les différents documents de planification en amont de leur adoption et répond aux demandes d'avis et d'études du Président du Conseil régional (saisines). Conformément à la loi NOTRe, il a vu se renforcer depuis 2016 sa capacité à contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Riche de la grande diversité de ses membres et des structures de la société civile organisée qui y sont représentées, le CESER s'appuie sur des valeurs partagées de respect, d'engagement et de démocratie. Il bénéficie d'une liberté d'expression, tant dans le choix des thèmes qu'il souhaite traiter (auto-saisines), que dans sa communication ou son appréciation des sujets qui lui sont soumis (saisines). Il publie et diffuse des avis, contributions et rapports destinés à éclairer la décision des acteurs publics et socioprofessionnels.



La composition du CESER

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a été installé par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Didier LALLEMENT, le 23 janvier 2018.

Il compte 180 membres désignés pour six ans, répartis en quatre collèges :

- 58 représentants des « entreprises et activités professionnelles non salariées » ;
- 58 des « organisations syndicales de salariés les plus représentatives » ;
- 58 des « organismes et associations participant à la vie collective de la région » ;
- 6 « personnalités qualifiées ».

L'Assemblée est composée pour 49 % de femmes. La moyenne d'âge est de 54 ans. Le CESER est ancré dans les territoires, les conseillers sont répartis sur l'ensemble des 12 départements de la région et représentatifs de 111 organisations socioprofessionnelles et associatives.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT / MARS 2018



Le Président, Dominique CHEVILLON, élu le 23 janvier 2018 pour 3 ans.

Le Bureau élu pour 3 ans.

Le Bureau comprend 32 membres : le Président, 20 Vice-Président(e)s à parité, 11 Secrétaires, soit 16 femmes et 16 hommes.

5 commissions thématiques :

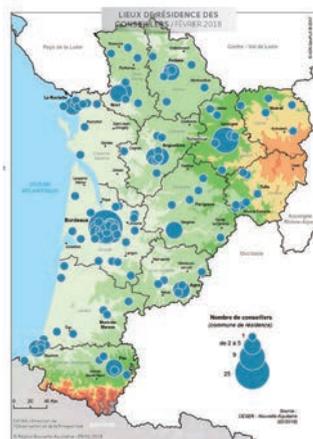
- 1 - Éducation, formation, emploi
- 2 - Développement des territoires et mobilité
- 3 - Environnement
- 4 - Économie
- 5 - Vie sociale, culture et citoyenneté.

4 commissions transverses :

- A - Finances régionales
- B - Évaluation des politiques régionales
- C - Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe
- D - Communication, valorisation des travaux, lien avec les territoires.

La Section « Veille et prospective ».

Les conseillers du CESER sont également membres des 12 Groupes Inter-Assemblées (GIA) à nombre égal avec les élus du Conseil régional.



SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Quelle participation de la Nouvelle-Aquitaine à l'objectif international « Zéro carbone » en 2050 ?

Janvier 2019

Une saisine du Conseil régional

L'enjeu est planétaire : limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés Celsius à l'horizon 2100. Pour y parvenir, la plupart des scénarios arrivent à la même conclusion : il faudra passer par une phase « zéro émission » de gaz à effet de serre. L'urgence est absolue, l'ampleur de la tâche est colossale et le territoire de Nouvelle-Aquitaine, comme tous les territoires de la planète, doit s'engager pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre comme le préconise le récent rapport « *Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Pour agir dans les territoires* » publié par le Comité scientifique AcclimaTerra. La Région doit également s'adapter aux changements climatiques en cours et à venir.

Quelles politiques pour « zéro émission » de gaz à effet de serre en Nouvelle-Aquitaine ?

Le Président du Conseil régional a souhaité recueillir l'analyse du CESER concernant les différents enjeux identifiés et disposer des préconisations de l'Assemblée socioprofessionnelle pouvant nourrir la définition des futures politiques publiques, mesures incitatives, éco-conditionnelles ou de compensation qui pourraient être mises en œuvre en Nouvelle-Aquitaine. Pour les experts, le niveau local est particulièrement adapté pour constater sur le terrain et mesurer les impacts du changement climatique. C'est également à cet échelon local que les pouvoirs publics, collectivités, associations, entreprises et citoyens pourront le mieux agir efficacement, en s'impliquant sur leur territoire et sur les enjeux qui les concernent.



Des changements de modèles indispensables...

Sans anticiper les conclusions du travail du CESER, on sait d'ores et déjà que des changements de comportements majeurs sont nécessaires : l'économie circulaire, le zéro déchet, la dématérialisation sont des pistes pour réduire l'empreinte carbone de l'industrie et des services. L'adoption d'une alimentation moins carnée, l'amélioration de la performance énergétique des logements, la réduction des besoins en mobilité sont aussi des voies dans lesquelles les citoyens devront s'engager sans tarder pour l'immense chantier de la « neutralité carbone ».

... que la Région peut accompagner

La collectivité régionale dispose de leviers d'actions : adoption d'énergies plus propres, comme le solaire, l'éolien, la géothermie, le biométhane, les énergies marines renouvelables... La réduction et la valorisation des déchets, mais également le développement de nouveaux matériaux, la rénovation thermique du parc immobilier, la recherche d'alternatives au fret routier, les nécessaires évolutions de l'agriculture doivent de la même manière figurer parmi les objectifs et leviers majeurs à actionner.

La commission « Environnement », chargée de conduire cette réflexion remettra ses analyses et préconisations d'ici l'été 2019.



Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

STOP à la boulimie de foncier !

Janvier 2019

Le foncier : une ressource finie

La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une forte consommation de l'espace liée en partie à son modèle d'urbanisation. Là est l'enjeu : le foncier est une ressource finie et chaque projet d'artificialisation se fait au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers et de leurs richesses biologique et écologique. L'artificialisation est un acte souvent irréversible, tant il est difficile et onéreux de rendre à la nature ou à l'agriculture un espace urbanisé.

Une saisine du Conseil régional sur la maîtrise foncière

L'enjeu de la maîtrise foncière est clairement identifié par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Il a adopté en juin dernier les orientations de sa stratégie foncière, affichant l'objectif ambitieux de réduire de moitié le rythme de consommation foncière dans la région. Le CESER est à nouveau interrogé par le Président du Conseil régional sur les moyens de concrétiser l'objectif d'une plus grande maîtrise et planification foncières. Il est demandé *« d'identifier les adaptations et les reconfigurations nécessaires au niveau des outils d'observation et d'aménagement existants et d'envisager les dispositifs de maîtrise foncière, de soutien, de concertation et de compensation agricole ou environnementale qu'il pourrait être pertinent de mettre en place »*.



... qui implique de penser et faire autrement l'aménagement du territoire

Le CESER va s'employer à dresser un état des lieux synthétique de l'occupation foncière en Nouvelle-Aquitaine et à identifier les enjeux de la consommation d'espaces et les pressions qui pèsent sur le foncier. L'objectif est de proposer une stratégie permettant de faire évoluer le modèle actuel de consommation foncière afin que le développement régional empiète le moins possible sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est une opportunité de changer la manière de penser et de faire l'aménagement, avec notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

La commission « Développement des territoires et mobilité », chargée de conduire cette réflexion remettra ses analyses et préconisations d'ici l'été 2019.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
 CS 81383
 33077 Bordeaux Cedex
 Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
 CS 3116
 87031 Limoges Cedex 1
 Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
 Comédie - CS 70575
 86021 Poitiers Cedex
 Tel. 05 49 55 77 77

Développement économique et métropolisation : la concentration est-elle vertueuse ?

Janvier 2019

Concentration et métropolisation, inéluctables ?

Concentration et métropolisation sont des tendances lourdes, que l'on observe déjà en Nouvelle-Aquitaine avec l'accroissement du poids de la métropole bordelaise et les fortes disparités de développement entre la zone littorale et l'intérieur. Dans une vision mondialisée du développement, certaines théories^(*) jugent ces tendances positives car elles permettraient une visibilité et attractivité internationales et un « ruissellement des richesses » vers les autres territoires plus excentrés... D'autres^(**) au contraire qualifient cette théorie de « mythe CAME » pour Compétitivité, Attractivité, Métropolisation et Excellence qui non seulement « ne produit pas les effets attendus, mais provoque des effets indésirables. Les ressources publiques étant limitées, les dédier fortement à quelques acteurs (startups, chercheurs jugés "excellents"...) ou à quelques lieux (métropoles) conduit à renforcer les inégalités socio-spatiales ».

Une saisine du Conseil régional

Le Président du Conseil régional a proposé au CESER « d'apporter une analyse fine concernant ces différents enjeux et livrer des préconisations concrètes pouvant nourrir la définition des futures politiques économiques qui pourraient être mises en œuvre ou confortées en Nouvelle-Aquitaine... Ce travail pourra mettre en lumière d'une part les activités émergentes et les potentiels de développement qui paraîtraient insuffisamment identifiés et d'autre part les services et les mesures d'accompagnement qu'il convient de renforcer voire de réorienter... ».



Quelle réalité aujourd'hui, quels enjeux et quelles mesures prendre ?

Le CESER va ouvrir ce vaste dossier pour mettre en évidence les phénomènes de concentration économique dus à la métropolisation en Nouvelle-Aquitaine, identifier les avantages et les inconvénients de ces phénomènes et les dynamiques économiques existantes et émergentes dans les zones d'emploi du territoire régional afin de proposer des mesures d'adaptation des politiques d'accompagnement du Conseil régional.

(*) Philippe Askenazy et Philippe Martin, « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire », Conseil d'Analyse Économique (2015)

Thierry Pech et Laurent Davezies, « La nouvelle question territoriale », Terra Nova (2014)

(**) Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti. « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? » (2018)

La commission « Économie », chargée de conduire l'analyse, posera les termes du débat et formulera des préconisations en 2019.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Une économie de la mer durable ?

Janvier 2019

La révolution maritime ?

Après les révolutions industrielles dans le passé et celle récente d'internet, certains estiment que la prochaine révolution sera maritime ! En effet, la mer est de plus en plus considérée comme un élément essentiel à la prospérité et au bien-être futur de l'humanité, voire comme la réponse aux défis sociétaux de demain : alimentation, transition énergétique, santé, transports, loisirs...

Une saisine du COSOMENA

Dans le prolongement de son rapport «*L'approche transfiliales en Nouvelle-Aquitaine*», le COSOMENA (*), présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional, a saisi le CESER pour conduire un travail sur «*l'état des lieux et les perspectives de développement des différents secteurs en lien avec l'économie de la mer dans notre région*». L'économie maritime est en effet un sujet d'actualité au niveau régional, avec le lancement de la politique et du Cluster «*Croissance Bleue*» du Conseil régional en février 2018, et l'élaboration en cours du Document Stratégique de la Façade (DSF) Sud-Atlantique pilotée par le Préfet de Région et le Préfet maritime.



Dessiner des pistes d'évolution

Première orientation de la section « Veille et prospective » du CESER chargée de conduire cette réflexion : travailler sur la définition de l'économie maritime, au regard des définitions existantes, et sur l'état des lieux des différents secteurs en lien avec cette économie en Nouvelle-Aquitaine. Sur la base de cet état des lieux, les travaux éclaireront sur le potentiel de l'économie de la mer dans notre région et aborderont notamment les enjeux de connaissance, de protection et de gouvernance de ce secteur (coopération des acteurs, articulation des échelles, conciliation des usages).

Une économie de la mer durable ?

Le modèle de développement actuel parie sur la « croissance bleue » alors même que l'océan et les littoraux sont soumis à de très fortes pressions qui mettent en péril leur devenir. C'est là un paradoxe qui doit être abordé : qu'est-ce qu'une économie de la mer « durable » (économiquement viable, socialement équitable, écologiquement viable, avec une gouvernance éthique et efficace), et comment la mettre en œuvre en Nouvelle-Aquitaine ?

(*) L'Observatoire des Mutations Économiques a été mis en place en 2006 à la suite de la publication d'une circulaire du Premier ministre invitant les Préfets à créer un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques. Il s'articule autour :

- d'un comité d'orientation et de suivi, COSOMENA, co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional,
- d'une structure opérationnelle, le CESER à travers sa section « Veille et prospective ».

Les analyses et conclusions sont attendues pour le printemps 2019.



Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

Les pratiques en amateur, expression des droits culturels

Janvier 2019

Droit culturel, droit fondamental...

Les droits culturels sont depuis peu inscrits dans les textes législatifs. La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (2015) et celle relative à la liberté de création artistique et au patrimoine (2016) ont en effet introduit la référence au respect des droits culturels, faisant également allusion au développement de la création artistique en direction des pratiques en amateur dans les politiques culturelles, comme « source de développement personnel et de lien social ».

... dont les pratiques en amateur sont une expression

Partant du principe que les pratiques culturelles en amateur sont une illustration concrète du respect des droits culturels, le CESER propose d'apporter un éclairage spécifique sur cette question. La Région Nouvelle-Aquitaine est en effet pionnière en France. Outre l'installation d'une Conférence territoriale de la culture, le Conseil régional a mis en place une mission spécifique sur les droits culturels co-pilotée par Jean-Michel LUCAS, consultant en politique culturelle et militant des droits culturels et Éric CORREIA, conseiller régional. Un appel à des volontaires a été lancé qui ont accepté de passer du temps (18 mois) pour analyser leurs pratiques de terrain en les comparant aux textes internationaux qui définissent le périmètre d'actions des droits culturels.



Reconnaître la diversité des pratiques

Le principal objectif de ce travail est de permettre une meilleure reconnaissance de la diversité des pratiques en amateur des néo-aquitains, en les considérant comme autant de formes d'expression des droits culturels des personnes, lesquels imposent de dépasser une simple lecture en termes d'accès à la culture ou au patrimoine culturel.

Prendre en compte les droits culturels dans l'ensemble des politiques régionales

Il s'agira plus précisément de dresser un constat des pratiques et des conditions rendant possible la prise en considération des droits culturels des personnes dans les politiques publiques en région (culturelles, mais pas seulement) et dans les projets des acteurs socio-économiques néo-aquitains.

Ce travail s'inscrit par ailleurs comme un prolongement des dossiers réalisés par le CESER sur les dynamiques associatives (les pratiques en amateur étant souvent organisées par des associations locales) et sur « Faire territoire(s) » en mettant en lumière des initiatives locales particulières.

La commission « Vie sociale, culture et citoyenneté » à l'initiative de cette réflexion remettra ses analyses et préconisations en juin 2019.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
 CS 81383
 33077 Bordeaux Cedex
 Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
 CS 3116
 87031 Limoges Cedex 1
 Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
 Comédie - CS 70575
 86021 Poitiers Cedex
 Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

L'orientation tout au long de la vie

Janvier 2019

L'orientation tout au long de la vie concerne chaque individu : lycéens, étudiants, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi... C'est un secteur en pleine restructuration. Au niveau régional, un nouveau service public de l'orientation doit se mettre en place, et un Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), présentant la stratégie régionale de formation professionnelle des jeunes et des adultes et les engagements financiers des signataires pour atteindre les objectifs fixés, a été adopté en juin dernier. Au niveau national, le projet de loi sur « La liberté de choisir son avenir professionnel » va réformer le système de formation professionnelle initiale et continue ainsi que le fonctionnement de l'assurance chômage.

Le CESER souhaite se mobiliser sur cette question pour mieux saisir les enjeux et conséquences de ces réformes. Un état des lieux des différents dispositifs et outils au service de l'orientation s'impose pour engager une réflexion prospective sur cette problématique essentielle.

La commission « Éducation, formation et emploi » proposera prochainement un angle d'attaque pour aborder cette question complexe.

Credits photos : Photothèque Région Nouvelle-Aquitaine / Françoise Roch



Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
 CS 81383
 33077 Bordeaux Cedex
 Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
 CS 3116
 87031 Limoges Cedex 1
 Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
 Comédie - CS 70575
 86021 Poitiers Cedex
 Tel. 05 49 55 77 77

Les autres travaux

Janvier 2019

En 2019, le CESER se mobilisera de nouveau pour donner des avis sur les grands dossiers structurants en Nouvelle-Aquitaine, participer activement à un certain nombre d'évènements régionaux et prendre sa part dans l'animation du débat public sur les questions d'actualité. Ainsi, il devrait contribuer au débat public lancé en réponse au mouvement social dit « des gilets jaunes ».

- Le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** est l'outil que chaque Région doit élaborer pour réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie. Un projet sera présenté aux Assemblées régionales en mars, puis pour avis formel du CESER en avril avant une adoption définitive annoncée fin 2019, après consultation publique.

- Le CESER examinera le **budget régional** à ses différentes étapes : compte administratif et budget supplémentaire au budget primitif 2018 en juin, orientations budgétaires en octobre et projet de budget en décembre.

- Dans le cadre du renforcement de ses missions en matière d'**évaluation et de suivi des politiques publiques régionales**, le CESER poursuivra sa participation aux évaluations menées dans le cadre de la Commission d'Évaluation des Politiques Publiques.

- Le travail de coopération avec le CES de la Communauté Autonome du Pays Basque, avec les CESER français de la façade atlantique et avec les CESER – CES des régions atlantiques européennes au sein du Réseau Transnational Atlantique (RTA) se poursuivra en 2019.

Enfin, le CESER conservera son ancrage dans les territoires. La pluralité de regards et d'expériences est en effet une richesse de l'Assemblée consultative, que ce soit par la collecte d'informations reflétant les multiples attentes des organisations et de populations, ou par la confrontation sur le terrain des analyses et des hypothèses de travail. En ce sens, le CESER organisera des présentations publiques de ses rapports dans les territoires, au plus près des acteurs concernés.

Retrouvez toute l'actualité du CESER

Le CESER adresse ses avis, rapports et recommandations prioritairement au Conseil régional ainsi qu'aux grands décideurs régionaux. Pour autant, le CESER Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser le débat d'idées et inviter tous les acteurs et le grand public à prendre part à la réflexion. Dans cet objectif, différents outils de communication sont développés :

- **Un site Internet**

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

présente les actualités de l'Assemblée et met à disposition de chacun l'ensemble des avis, contributions et rapports adoptés par l'Assemblée ainsi que les communiqués de presse, lettres et autres publications.

- **Une page facebook**

facebook.com/cesernouvelleaquitaine

présente les événements, publications, articles... en continu !

- **Une lettre bimensuelle, « N-A ! »** pour tenir informé de l'actualité et présenter les dossiers de façon synthétique.

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Dynamiques de développement des régions et des territoires de la façade Atlantique : quelles coopérations ?

Janvier 2019

La question de l'attractivité et du développement des régions de la façade atlantique a été posée par les CESER de l'Atlantique dès 2001 et à nouveau en 2013, cette fois en se focalisant sur les conséquences de cette attractivité sur les territoires littoraux.

Trois lois de réforme territoriale plus tard, dans un contexte européen en pleine évolution avec en particulier le BREXIT, avec de nouvelles tensions géopolitiques sur le plan international, et au moment où le changement climatique et la transition écologique sont devenus des enjeux majeurs, les CESER « remettent l'ouvrage sur le métier » !

La problématique abordée sera celle des dynamiques de développement des régions et des territoires de la façade atlantique : quelles caractéristiques communes ? Quelles spécificités ? Quelles opportunités et quels modes de coopération interrégionale ?

Les analyses et conclusions des CESER sont attendues fin 2019.



Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue F. de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 Bud de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne
Comédie - CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



**Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional Nouvelle-Aquitaine**

14 rue François de Sourdis
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

 ceser-nouvelle-aquitaine.fr

 [Ceser Nouvelle-Aquitaine](https://www.facebook.com/CeserNouvelleAquitaine)